Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260623-60_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 23 juin 2026

Rapporteur : M. GUYOT

**n°60-2026**

**BUDGET ANNEXE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**
**REPORT DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025**

## DELIBERATION

Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du Compte Financier Unique,
Vu le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du Compte Financier Unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-32, L.1612-53, L.2311-5,
Vu la délibération n°58-2026 portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 pour le budget annexe Centre municipal de santé,
Considérant que la section de fonctionnement fait apparaître un résultat déficitaire de 14 459,75 € qu'il convient de reporter au budget, au compte 002, en dépenses de fonctionnement,
Considérant que la section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de 52 895,77 € qu'il convient de reporter au budget, au compte 001 en recettes d'investissement,
Considérant l'avis de la commission finances et numérique réunie le 11 juin 2026,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur André GUYOT, Adjoint au maire délégué aux finances, à l'administration générale et à l'informatique,
Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Présents | 30 | Pouvoirs | 3 | Votants | 33 | Absent |
| Voix pour | 30 | Voix contre | 3 | Abstention | | |

**APPROUVE** le report du résultat 2025 du budget annexe Centre municipal de santé comme suit :

| **Report résultat de l'exercice 2025** | | |
|---|---|---|
| | **Dépenses** | **Recettes** |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 14 459,75 € | |
| 001 - Résultat d'investissement reporté | | 52 895,77 € |

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire — La secrétaire de séance

Loïc BARBOT — Magalie CHAPRON

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260623-60_2026-DE